



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SAINT-LÔ AGGLO

Modification
simplifiée
n°1

L'AVENIR SE DESSINE

AUJOURD'HUI



#5.2

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2026
Arrêtant la modification simplifiée n°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal
Fait à Saint Lô, le 19 janvier 2026

Président de Saint-Lô Agglo

